



## BIOGRAPHIES DU PERSONNEL JUDICIAIRE

- DOSSIER 002 -

Mars 2012

### CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

#### JUGES DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE



**NIL Nonn (Cambodge)** préside la Chambre de première instance des CETC. Il occupe le poste de Président du Tribunal de Siem Reap depuis 2008, après avoir présidé le Tribunal de Battambang de 1993 à cette date. Il est également professeur à l'Académie Royale des Professions Judiciaires depuis 2005 et a enseigné le droit de 1990 à 1993 à la Faculté de droit. Il est l'auteur de nombreux articles en droit pénal. Juge NIL Nonn a obtenu son diplôme de droit (LLB) à l'Université de Ho Chi Minh au Vietnam. Il a suivi une formation additionnelle en droit international et droits de l'homme dans le cadre d'un cours mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il parle le khmer et le vietnamien.



**Dame Silvia Cartwright (Nouvelle-Zélande)** a obtenu son diplôme de droit (LLB) à l'Université d'Otago en 1967. Après plusieurs années de pratique dans le secteur privé, elle s'est engagée dans une carrière judiciaire qui a culminé avec sa nomination à la Haute Cour de Nouvelle-Zélande, où elle a été la première femme à siéger. Au niveau international, elle a été membre du comité de l'ONU chargé de veiller à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a été élevée au rang de Dame commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique en 1989 et de Compagnon principal de l'Ordre du Mérite de Nouvelle-Zélande en 2001.



**YOU Ottara (Cambodge)** est diplômé de l'Université nationale du Kazakhstan où il a obtenu un Master en droit en 1995. Il a travaillé au Ministère de la justice en tant que fonctionnaire au Département des affaires criminelles et civiles (1995-96), chef de bureau responsable de l'ASEAN et de la coopération internationale (1996-2001), juge et directeur du Département des affaires internationales (2001-02). Depuis 2002, il est juge à la Cour suprême. YOU Ottara a effectué des recherches en droit national et international et a participé à de nombreuses formations et conférences sur des thématiques relatives au droit, notamment à titre de conférencier. Il parle le khmer, l'anglais et le russe.



**Jean-Marc Lavergne (France)** est diplômé d'un Master de droit privé (DESS) obtenu en 1983 à la Faculté de droit de Clermont-Ferrand. En 1988, après avoir terminé l'École Nationale de la Magistrature, il a été nommé au Tribunal de grande instance d'Angers en tant que juge de l'application des peines, puis en 1997 conseiller à la Cour d'appel de Rennes où il a notamment été amené à présider des sessions de la Cour d'assises de Loire-Atlantique et du Morbihan. En 2001, il est devenu vice-président du Tribunal de grande instance du Mans, puis en 2007 conseiller à la Cour d'appel d'Angers où il a également été amené à présider des sessions de la Cour d'assises de la Sarthe et du Maine-et-Loire.



**YA Sokhan (Cambodge)** a été nommé juge à la Cour suprême en 2009. De 1989 à 1992, il a été greffier à la Cour d'appel de Phnom Penh puis juge à la Cour municipale de Phnom Penh de 1992 à 2005. C'est à cette date qu'il a été nommé juge au Tribunal de Banteay Meanchey, poste qu'il a occupé jusqu'en 2009. Juge YA Sokhan a obtenu un Master de droit de l'Université de Metchnikov, en ex-URSS, en 1988. Il a suivi une formation additionnelle en droit international et droits de l'homme dans le cadre d'un cours mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il parle couramment le khmer et le russe.



### JUGES SUPPLÉANTS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE



**THOU Mony (Cambodge)** est juge à la Cour d'appel du Cambodge depuis 1996. De 1994 à 1996, il était en poste au Ministère de la Justice. THOU Mony a obtenu un Master de droit de l'Université de Leipzig en Allemagne. Il a suivi une formation additionnelle en droit international et droits de l'homme dans le cadre d'un cours mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement. Il parle couramment le khmer et l'allemand.



**Claudia Fenz (Autriche)** est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Vienne. En 1984, elle a été nommée juge dans le système pénal national et a exercé durant plus de 20 ans dans l'instruction, les Tribunaux de première instance et Cours d'appel. En 2005, elle a été nommée juge international à la Mission d'administration intérimaire de l'ONU au Kosovo, s'occupant de crime organisé, crimes graves à motivation ethnique et crimes de guerre. De 2006 à 2008, elle a occupé le poste de chef de la Section de l'État de droit au sein de la Mission de police de l'Union européenne dans les territoires palestiniens (EUPOL-COPPS), qui a pour mission de renforcer le secteur de la justice pénale palestinienne.

## CO-PROCUREURS

### CO-PROCUREURS



**CHEA Leang (Cambodge)** est diplômée d'un master en droit de l'Université Martin Luther en Allemagne en 1995. Elle a commencé sa carrière judiciaire au Ministère de la justice où elle est devenue directrice adjointe du Bureau de la formation, ainsi que membre du comité juridique en charge de la création du Code Pénal cambodgien (1996-2002). CHEA Leang a rejoint la magistrature du Cambodge en qualité de procureur près la Cour d'appel en 2002, intervenant dans des procès devant la Cour d'appel et supervisant le travail des procureurs au niveau provincial. En 2009, elle a été nommée Procureur général de la Cour Suprême, le plus haut poste de procureur au Cambodge. Elle a suivi des formations additionnelles en droits de l'homme au Danemark, au Japon et à La Haye. En plus du khmer, elle parle allemand et anglais.



**Andrew Cayley (Royaume-Uni)** a été nommé co-procureur international des CETC en décembre 2009, en remplacement de M. Robert Petit. Auparavant, il a été premier substitut du procureur auprès de la Cour pénale internationale et s'est occupé à ce titre de la première affaire relative à la situation au Darfour. Il a également été substitut du procureur, puis premier substitut du procureur au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il est inscrit à l'association Inner Temple, titulaire d'une licence et d'un master en droit de l'University College de Londres. Andrew Cayley est également officier diplômé de l'Académie royale militaire de Sandhurst.



### CO-PROCUREURS ADJOINTS



**YET Chakriya (Cambodge)** a débuté sa carrière judiciaire en tant que greffier au Tribunal municipal de Phnom Penh en 1980. En 1989, il y a été promu au poste de procureur adjoint. En 2006, il a été nommé procureur adjoint au Tribunal de Banteay Meanchey, puis, en 2009, procureur au Tribunal municipal de Phnom Penh. Il a de l'expérience dans les domaines de l'instruction et des poursuites en matière pénale. YET Chakriya a obtenu un master en droit de l'Université polytechnique Chamroeun. Il a suivi des formations additionnelles en procédure judiciaire et en droit pénal en Thaïlande et aux États-Unis.



**William Smith (Australie)** a travaillé en tant qu'avocat, conseiller juridique et analyste au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pendant 10 ans, avant de rejoindre les CETC. Avant cela, il a été chargé des poursuites dans la police de l'État d'Australie-Méridionale pendant sept ans. Il a terminé ses études universitaires à l'Université d'Adélaïde en 1993, alors qu'il travaillait déjà au ministère public d'Australie-Méridionale. Il a ensuite exercé comme avocat pénaliste à Adélaïde. En 1999, Il a obtenu un master en droit international de l'Université de Leiden (Pays-Bas), puis a travaillé pour l'ONU au Timor-Leste comme spécialiste des droits de l'homme puis administrateur de district par intérim (en 2000).

### DES CO-AVOCATS DE DEFENSE

#### CONSEILS DE LA DÉFENSE DE NUON CHEA



**SON Arun (Cambodge)** a étudié à l'école de droit de l'Association du barreau cambodgien. Il est inscrit au barreau depuis 1996 et a commencé sa carrière comme praticien privé. Il est conseiller juridique auprès de l'Assemblée nationale du Cambodge depuis 1993. Il défend Nuon Chea en tant que co-avocat cambodgien depuis le 20 septembre 2007. Il est titulaire d'une licence en administration des affaires (B.A.) de l'Université de Houston (Texas, États-Unis). De plus, il a participé à des formations sur les stratégies de défense devant les tribunaux civils et pénaux.



**Michiel Pestman (Pays-Bas)** est membre du cabinet Böhler Advocaten à Amsterdam. Il est inscrit au barreau néerlandais depuis 1994 et s'est spécialisé dans le droit pénal et les litiges relatifs aux droits de l'homme. Ces dernières années, il s'est principalement consacré au droit pénal international. Il a notamment défendu Moinina Fofana devant le tribunal spécial pour la Sierra Leone. Il fait fréquemment des exposés sur son domaine de spécialisation devant des confrères juristes et des étudiants.



**Victor Koppe (Pays-Bas)** est membre du cabinet Böhler Advocaten à Amsterdam. Admis au barreau néerlandais en 1989, il s'est d'abord spécialisé dans le droit européen et la fraude financière. Ces dernières années, il s'est principalement consacré au droit pénal international. Il a défendu Moinina Fofana devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Actuellement, il représente également les Tigres de libération de l'Eelam tamoul à la Cour européenne de justice au Luxembourg, ainsi qu'une Rwandaise poursuivie aux Pays-Bas pour sa présumée implication dans le génocide de 1994.



### CONSEILS DE LA DÉFENSE DE IENG SARY



**ANG Udom (Cambodge)** a travaillé en tant qu’avocat pénaliste au Cambodian Defenders Project et à Legal Aid of Cambodia. Il dirige son propre cabinet depuis 1999 et a été directeur de l’unité juridique au Centre pour le développement social. Il est inscrit au barreau du Royaume du Cambodge depuis 1997.



**Michael Karnavas (États-Unis)** a 30 ans d’expérience en tant qu’avocat pénaliste. En tant que co-avocat international de Ieng Sary aux CETC et conseiller principal de la défense pour le Dr. Jadranko Prlić et le Colonel Vidoje Blagojević au Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie (TPIY), il compte plus de onze ans d’expérience dans des dossiers complexes à accusés multiples dans le domaine du droit pénal international. Pendant 22 ans, il a enseigné la plaidoirie dans divers programmes et institutions, dont le National Criminal Defense College, l’École de droit Cardozo et le Centre Grotius de l’Université de Leiden. À titre de consultant recruté dans des affaires complexes, il a participé à plusieurs débats sur le droit et la procédure en droit pénal international ; il est également l’auteur d’articles sur le sujet et de manuels de plaidoirie.

### CONSEILS DE LA DÉFENSE DE IENG THIRITH



**PHAT Pouv Seang (Cambodge)** est membre du barreau cambodgien depuis 1997 et conseiller juridique auprès de la commission législation et justice de l’Assemblée nationale du Cambodge. Il a étudié le droit à l’Université Lumière (Lyon 2) et a obtenu un master à l’Université royale de droit et d’économie, où il enseigne depuis 1992. Il est co-avocat cambodgien de Ieng Thirith depuis le 12 novembre 2007.



**Diana Ellis QC (Royaume-Uni)** est entrée au barreau d’Angleterre et du Pays de Galles en 1978 et a été nommée au Queen’s Counsel en 2001. Elle s’est spécialisée comme avocate de la défense et a une vaste expérience criminelle en matière de fraude et de réglementation financière, d’homicides, d’exploitation sexuelle et de trafic de drogues. Elle a aussi une grande expérience du droit pénal international. Elle a représenté Emmanuelle Nteziyayo, dans la première affaire d’extradition pour génocide au Royaume-Uni comportant une demande d’extradition faite hors de tout traité bilatéral. Elle a aussi défendu Ferdinand Nahimana au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Enfin, elle a également formé des juges et des avocats d’autres juridictions au droit pénal international et aux principes du procès équitable.





### CONSEILS DE LA DÉFENSE DE KHIEU SAMPHAN



**KONG Sam Onn (Cambodge)** est membre de l'Ordre des avocats du Royaume du Cambodge et président de Cambodia Law Services (CLS). Il a une vaste expérience dans le domaine des droits de l'homme, de la procédure judiciaire et du droit pénal. Il a représenté des clients dans de nombreuses affaires célèbres, notamment des journalistes, des hommes politiques, des agents de l'État, des militaires et des gens ordinaires dont les droits fondamentaux ont été bafoués. KONG Sam Onn enseigne le droit à l'Université Paññāsāstra du Cambodge. Il est titulaire d'un master en droit obtenu à l'Université de Hong Kong et d'une licence en droit obtenue à la Faculté de droit et d'économie de l'Université royale de Phnom Penh. Il prépare actuellement un doctorat à l'Université de Nagoya.



**Jacques Vergès (France)** est inscrit au barreau de Paris depuis 1955. Ancien résistant, engagé dans le mouvement anticolonialiste, fervent défenseur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il a donné ses lettres de gloire à la rupture comme stratégie de défense. Présent dans des dossiers internationaux très médiatiques, il a notamment défendu des militants du Front de Libération Nationale algérien, les terroristes Carlos, Anis Naccache et Georges Ibrahim Abdallah, des membres du groupe révolutionnaire français Action directe et Klaus Barbie, accusés de crimes contre l'humanité devant les juridictions françaises. Il est aussi l'auteur de plusieurs livres, dont *De la stratégie judiciaire* (1968), *Le Salaud lumineux* (1996) ou *La passion de défendre* (2008).



**Arthur Vercken (France)** a une longue expérience en droit pénal international. Précédemment, il a représenté Jean Mpambara et Callixte Kalimanzira au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

### CO-AVOCATS PRINCIPAUX POUR LES PARTIES CIVILES



**PICH Ang (Cambodge)** est titulaire d'un master en droit privé et en droits de l'homme, ainsi que d'une licence en droit de l'université de Lyon (France). Il a été avocat des parties civiles avant de devenir co-avocat principal. Antérieurement, il a enseigné le droit à l'Université royale de droit et d'économie et à l'Université Build Bright, a travaillé dans un cabinet de droit international cambodgien et a été assistant juridique au Ministère des affaires féminines.



**Elisabeth Simonneau Fort (France)** a étudié le droit aux universités de Paris II Assas et Paris IX Nanterre. Elle a exercé comme avocate pendant plus de 30 ans à Montpellier. Elle a consacré une grande partie de sa carrière à défendre les droits des victimes dans des affaires pénales, s'intéressant surtout aux femmes et aux enfants. Elle est membre fondateur de l'association « L'avocat et l'enfant » et fait partie d'un groupe d'avocats qui fournit des services bénévoles aux délinquants mineurs.